

Bureau de mise en marché des bois

Bilan annuel des ventes

Année 2020-2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

La version intégrale du présent document est accessible sur le site Web suivant :

www.bmmb.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
ISBN (PDF) : 978-2-550-90252-2

Table des matières

1	Mise en contexte	1
2	Faits saillants de l'année financière 2020-2021	2
3	Synthèse des indicateurs/cibles/résultats	3
4	Résultats de l'offre et des ventes de bois	4
	4.1 Approvisionnement des entreprises forestières	4
	4.2 Succès de vente.....	5
	4.3 Utilisation de la ressource forestière.....	7
	4.4 Dynamisme de marché et relève entrepreneuriale	9
	4.5 Accessibilité aux bois de la forêt publique	11
	4.6 Prix de vente et juste valeur des bois	13
	4.7 Occasions d'affaires et expérience client	14
5	Conclusion	16

Liste des tableaux

Tableau 1 – Cibles et résultats des ventes (année financière 2020-2021).....	3
Tableau 2 – Bilan par région d’attribution de l’ensemble des volumes et des secteurs offerts/vendus sur le marché libre et du taux d’adjudication (année financière 2020-2021).....	6
Tableau 3 – Portrait des volumes réguliers invendus toutes essences (année financière 2020-2021).....	7
Tableau 4 – Évolution des prix moyens gagnants (\$/m ³) toutes essences par région d’attribution (2015-2021)	13

Liste des figures

Figure 1 – Bilan par région des volumes réguliers offerts et vendus toutes essences par rapport à la cible annuelle (année financière 2020-2021)	5
Figure 2 – Volumes additionnels offerts par type de volumes (Mm ³) (année financière 2020-2021)	8
Figure 3 – Volumes additionnels vendus par type de volumes (Mm ³) (année financière 2020-2021)	8
Figure 4 – Nombre d’acheteurs par année (2013-2020).....	9
Figure 5 – Nouveaux acheteurs sur le marché libre par région (année financière 2020-2021). ..	10
Figure 6 – Types d’acheteurs sur le marché libre en fonction des volumes vendus (Mm ³) (année financière 2020-2021)	11
Figure 7 – Volumes vendus (Mm ³) par type d’acheteurs (avec et sans garantie d’approvisionnement)	12
Figure 8 – Volumes totaux vendus sur le marché libre par région d’attribution et ratio des acheteurs sans garantie d’approvisionnement (année financière 2020-2021)	12
Figure 9 – Évolution des revenus des contrats du BMMB pour la période de (2015 à 2021) ...	14
Figure 10 – Évolution de l’utilisation de la mise électronique (2012-2021).....	15

1 Mise en contexte

Chaque année, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) effectue des ventes aux enchères afin d'offrir des volumes de bois sur un marché libre. Ce système vise à accroître l'accessibilité à la ressource et à favoriser son utilisation optimale.

Les ventes du BMMB contribuent à répondre à plusieurs enjeux forestiers. Ainsi, en plus de permettre d'évaluer la juste valeur des bois sur pied dans les forêts du domaine de l'État, les ventes sont offertes de façon soutenue et constante tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire forestier québécois. Elles participent à la prévisibilité des approvisionnements forestiers. C'est d'ailleurs l'une des mesures annoncées par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs le 6 novembre 2020, dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier.

Les travaux menés conjointement par le BMMB et les représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec au cours de l'été et de l'automne 2020 ont permis de proposer des améliorations aux mécanismes de mise en marché des bois. Le résultat de ces travaux a été inclus dans les mesures annoncées le 6 novembre 2020 dans le cadre de la révision ciblée. Certaines de ces mesures ont été mises en œuvre au cours de l'année financière 2020-2021 et ont donc été considérées dans le présent bilan, alors que d'autres le seront en 2021-2022.

Dans la continuité du bilan produit en 2019-2020 où des indicateurs avaient été définis, le présent document dresse le bilan annuel des ventes aux enchères de bois effectuées durant l'année 2020-2021. En vue d'apprécier la contribution des ventes aux enchères aux approvisionnements des usines de transformation, il importe de rendre compte des volumes qui ont été offerts sur le marché par rapport aux cibles initialement planifiées dans les scénarios d'approvisionnement. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'atteinte des objectifs fixés pour l'année ainsi qu'aux prix de vente obtenus, afin de s'assurer qu'ils reflètent bien la réalité du marché et la juste valeur des bois.

Au cours de l'année 2020-2021, le BMMB a mené plusieurs vagues de ventes qui ont permis de dépasser la cible de l'offre annuelle de bois, et ce, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et celui des prix du marché pour le bois d'œuvre qui ont atteint des sommets historiques. Le BMMB a réussi à maintenir son offre de bois sur le marché libre et a connu un succès de vente global de 84 %.

2 Faits saillants de l'année financière 2020-2021

Au cours de l'année 2020-2021, le BMMB a offert et vendu un volume important de bois sur le marché libre, ce qui a contribué à l'approvisionnement de plusieurs entreprises forestières.

- Volumes de bois offerts toutes essences : 8,8 Mm³
- Volumes de bois vendus toutes essences : 7,3 Mm³
- Taux d'adjudication global en volume : 84 %
- Nombre de secteurs offerts : 243
- Nombre de secteurs vendus : 207
- Nombre d'acheteurs : 63

3 Synthèse des indicateurs/cibles/résultats

Au cours de l'année financière 2020-2021, les indicateurs retenus dans le bilan 2019-2020 ont été bonifiés en vue de rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés pour l'année par l'organisation. Les cibles définies se basent sur l'historique des secteurs offerts et vendus depuis 2013 et sur le plan d'action 2020-2021 de la Direction des opérations territoriales de mise en marché. Les résultats des indicateurs retenus pour 2020-2021 sont présentés et expliqués dans les sections suivantes.

Tableau 1 – Cibles et résultats des ventes (année financière 2020-2021)

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à l'approvisionnement des entreprises forestières			
Volumes réguliers offerts	6,4 Mm ³	7,1 Mm ³	
Volumes totaux offerts	Rendre compte	8,8 Mm ³	
Obtenir un succès de vente élevé			
Taux d'adjudication annuel global	80 %	84 %	
Taux d'adjudication des volumes réguliers vendus par rapport à la cible annuelle	90 %	97 %	
Taux d'adjudication basé sur les volumes réguliers offerts	80 %	87 %	
Favoriser l'utilisation optimale de la ressource			
Volumes additionnels offerts	1 Mm ³	1,7 Mm ³	
Volumes optionnels à la récolte offerts	Rendre compte	0,6 Mm ³	
Proportion des volumes optionnels désirés	10 %	13 %	
Favoriser un marché libre dynamique			
Nombre d'acheteurs	60	63	
Nombre de nouveaux acheteurs	2	11	
Contribuer au volet entrepreneurial et ouvrir l'accès à la ressource			
Proportion des volumes vendus à des acheteurs sans garantie d'approvisionnement (GA) : entrepreneurs/coopératives/groupements/autres	40 %	34 %	
Obtenir des prix de vente qui reflètent les prix du marché			
Prix moyen gagnant toutes essences	Rendre compte	15,22 \$/m ³	
Revenus des contrats	Rendre compte	95 M\$	
Contribuer à une expérience client positive			
Proportion des soumissions électroniques	74 %	74 %	
Processus de mise en marché : révision et simplification du document d'appel d'offres	Mise en œuvre	En cours	

Légende d'appréciation

	Cible atteinte ou dépassée
	Résultat satisfaisant, inférieur à la cible – à surveiller
	Résultat insatisfaisant, inférieur à la cible – à corriger

4 Résultats de l'offre et des ventes de bois

4.1 Approvisionnement des entreprises forestières

Le BMMB s'engage à offrir des volumes de manière constante tout au long de l'année sur le marché libre afin de contribuer aux approvisionnements des entreprises forestières. Les ventes de l'année 2020-2021 auront permis d'offrir un volume important. En effet, plus de 25 % des bois attribuables ont été mis en vente sur le marché libre de façon soutenue et ont trouvé preneur, ce qui a favorisé une prévisibilité des approvisionnements des entreprises.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à l'approvisionnement des entreprises forestières			
Volumes réguliers offerts	6,4 Mm ³	7,1 Mm ³	
Volumes totaux offerts	Rendre compte	8,8 Mm ³	

Volumes totaux

Au cours de l'année 2020-2021, le BMMB a offert un volume total de bois sur le marché libre de 8,8 Mm³ toutes essences confondues (dont 6,5 Mm³ en sapin, épinettes, pin gris et mélèzes [SEPM]) réparti dans 243 secteurs de vente. Ce volume inclut des volumes réguliers à mettre en vente annuellement qui ont été de 7,1 Mm³ ainsi qu'un volume additionnel de 1,7 Mm³ provenant principalement de volumes auxquels ont renoncé les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) ou de plans spéciaux de récupération des bois affectés par des perturbations naturelles, telles que le feu ou par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). La plus importante offre de volume de bois de l'année s'est effectuée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec 1,8 Mm³, suivie de près par la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec 1,7 Mm³ offert. En nombre de secteurs offerts, c'est dans la région de la Mauricie que le BMMB s'est démarqué le plus, avec une offre de 45 secteurs.

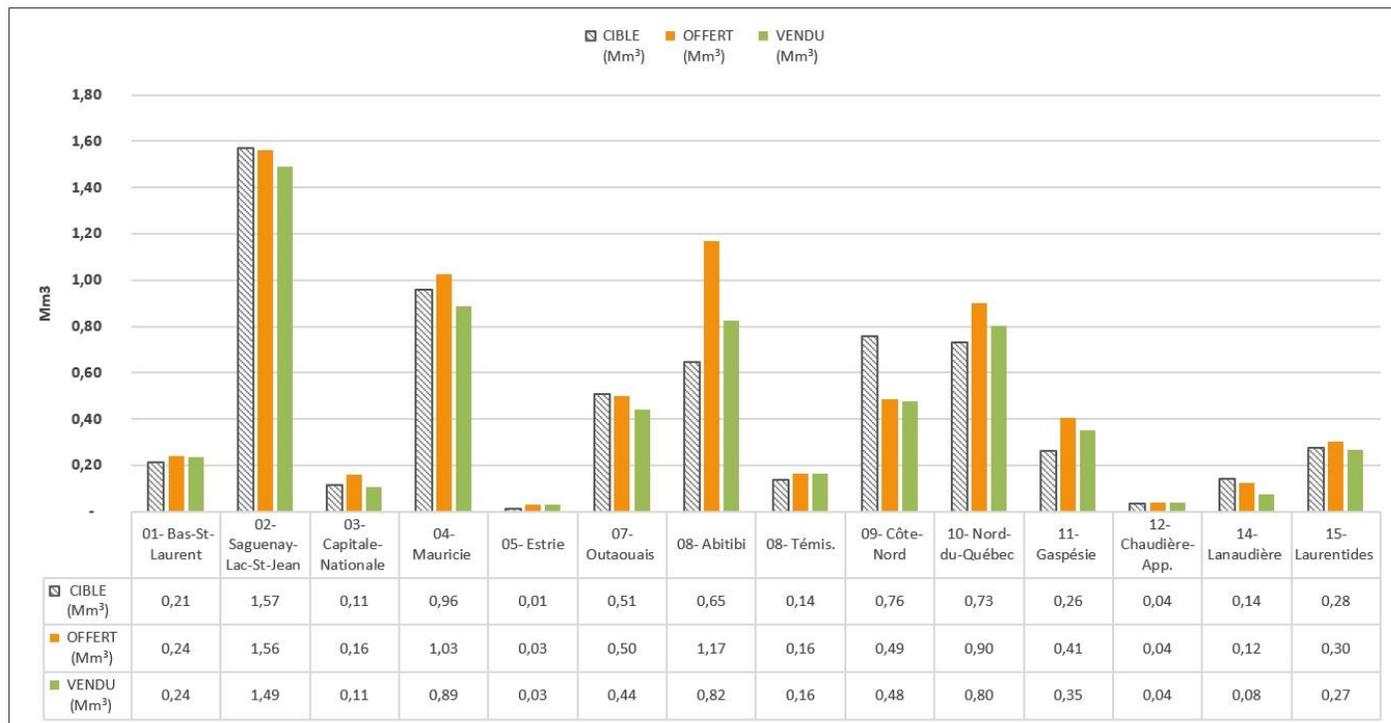
De l'offre aux enchères de près de 8,8 Mm³, un volume de plus de 7,3 Mm³ toutes essences (dont 5,5 Mm³ en SEPM) a trouvé preneur auprès des acheteurs du marché libre. Au total, au cours de la période, 207 contrats de vente de bois ont été conclus avec 63 acheteurs.

Volumes réguliers

Les volumes réguliers du BMMB correspondent aux volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP). Ceux-ci correspondent à 25 % des volumes pouvant être récoltés en forêt publique et sont représentatifs des volumes offerts en garantie d'approvisionnement (GA). Cette cible d'offre annuelle se situe à 6,4 Mm³. Globalement, l'offre annuelle de bois en volumes réguliers en 2020-2021 a été de 7,1 Mm³, ce qui dépasse la cible prévue. Au cours de cette période, par l'intermédiaire des 218 secteurs réguliers offerts aux enchères, la majorité des divisions territoriales ont rempli leur mandat en offrant la totalité des volumes réguliers prévus à leurs cibles régionales annuelles (figure 1). Certaines régions n'atteignent pas la cible annuelle de l'offre en volumes réguliers en raison de l'avancement de la période quinquennale (en avance par rapport à la cible de quatre ans), alors que d'autres régions ont offert des volumes additionnels de bois importants issus notamment de plans spéciaux de récupération et des renoncements des BGA. Ce sont plus de 2 Mm³ issus de plans spéciaux qui ont été offerts sur le marché libre.

Au chapitre des ventes, 6,2 Mm³ de volumes réguliers ont trouvé preneur auprès des acheteurs sur le marché libre, ce qui correspond à 187 secteurs vendus.

Figure 1 – Bilan par région des volumes réguliers offerts et vendus toutes essences par rapport à la cible annuelle (année financière 2020-2021)



4.2 Succès de vente

En vue d’accroître le volume vendu sur le marché libre, le ministre a annoncé, le 6 novembre 2020, une cible d’adjudication annuelle à 90 % pour les volumes réguliers du BMMB. L’atteinte de cette cible assurera une meilleure lecture des marchés et un calcul de la VMBSB juste et équitable. Un processus de reddition de comptes, en collaboration avec l’industrie forestière, sera mis en œuvre pour évaluer les écarts. Bien que cette cible ne s’applique officiellement qu’à partir du bilan 2021-2022, il a été convenu de dresser un bilan dès 2020-2021 pour obtenir un premier portrait en fonction des cibles établies. Deux taux d’adjudication régionalisés se sont donc ajoutés au taux d’adjudication annuel global pour consigner l’adjudication des volumes réguliers à offrir sur le marché libre. Il est à noter que la situation économique particulière en 2020-2021 n’a pas affecté le succès de vente négativement puisqu’une forte proportion des secteurs a été vendue.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Obtenir un succès de vente élevé			
Taux d’adjudication annuel global	80 %	84 %	
Taux d’adjudication basé sur les volumes réguliers offerts	80 %	87 %	
Taux d’adjudication des volumes réguliers vendus par rapport à la cible annuelle	90 %	97 %	

Taux d'adjudication annuel

La cible du taux d'adjudication global définie à 80 % au plan d'action 2020-2021 a été atteinte. Concrètement, le succès de vente global s'est conclu à 84 %, ce qui représente une hausse par rapport aux années précédentes. Le tableau 2 présente par région le taux d'adjudication annuel comprenant tous les secteurs offerts aux enchères. Ceux-ci sont comptabilisés une seule fois, en fonction de la dernière mise en vente d'un secteur.

Tableau 2 – Bilan par région d'attribution de l'ensemble des volumes et des secteurs offerts/vendus sur le marché libre et du taux d'adjudication (année financière 2020-2021)

Région d'attribution	Nombre de secteurs		Volume total			Volume régulier				
	Offerts	Vendus	Offert (m ³)	Vendu (m ³)	%	Offert (m ³)	Vendu (m ³)	%	Cible volumes attribués (m ³)	%
01- Bas-Saint-Laurent	20	19	406 890	403 620	99	239 090	235 820	99	213 200	111
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	31	29	1 684 245	1 489 335	88	1 562 245	1 489 335	95	1 569 700	95
03- Capitale-Nationale	11	8	160 370	107 950	67	160 370	107 950	67	113 600	95
04- Mauricie	45	39	1 027 840	886 960	86	1 027 840	886 960	86	958 050	93
05- Estrie	2	2	31 200	31 200	100	31 200	31 200	100	13 350	234
07- Outaouais	21	18	497 430	441 430	89	497 430	441 430	89	507 900	87
08- Abitibi	26	18	1 286 300	842 820	66	1 167 615	824 520	71	641 949	128
08- Témiscamingue	10	10	533 260	533 260	100	163 830	163 830	100	142 001	115
09- Côte-Nord	20	17	1 234 775	962 235	78	487 315	477 585	98	757 000	63
10- Nord-du-Québec	22	19	901 220	801 480	89	901 220	801 480	89	727 350	110
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	13	509 110	433 760	85	407 140	351 260	86	263 550	133
12- Chaudière-Appalaches	4	4	55 900	55 900	100	40 650	40 650	100	36 200	112
14- Lanaudière	3	2	122 750	75 790	62	122 750	75 790	62	142 950	53
15- Laurentides	11	9	316 030	280 700	89	303 890	268 560	88	276 100	97
Total	243	207	8 767 320	7 346 440	84	7 112 585	6 196 370	87	6 362 900	97

Le taux d'adjudication des volumes réguliers est supérieur dans plusieurs régions à la cible d'attribution, notamment parce que des volumes supplémentaires ont été offerts pour combler le retard dans l'avancement de l'offre quinquennale. À ces volumes s'ajoutent ceux issus de plans spéciaux de récupération des bois, lesquels représentent un volume important en 2020-2021. Ces volumes proviennent principalement du feu n° 395, situé au nord du lac Saint-Jean, et des forêts aux prises avec l'épidémie de la TBE, qui sévit toujours dans les régions du Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Trois régions ont obtenu un taux d'adjudication inférieur à 90 % par rapport à la cible d'attribution en volumes réguliers destinés au marché libre. Dans la région de l'Outaouais, la fermeture d'usines et la difficulté d'harmoniser certains secteurs affectent l'offre d'environ 30 % des volumes réguliers. Néanmoins, sur l'ensemble des volumes réguliers offerts dans cette région, on observe un taux d'adjudication à 87 % des volumes. Dans la région de la Côte-Nord, compte tenu de la forte proportion des volumes auxquels ont renoncé les BGA et qui doivent être offerts sur le marché libre, l'offre en volumes réguliers est révisée à la baisse. À cela s'ajoute la fermeture d'usines, qui affecte à la baisse près de 60 % des volumes réguliers. Dans la région de Lanaudière, deux des trois secteurs offerts ont été vendus, ce qui influence de manière importante le taux d'adjudication. En effet, le secteur non vendu représentait à lui seul 33 % de l'attribution annuelle dans cette région. Un autre secteur a dû être retiré

lors de l’affichage sur le site Web du BMMB en raison de problèmes d’harmonisation. Ces deux secteurs représentent à eux seuls environ 70 % de l’attribution annuelle dans cette région.

Le tableau 3 présente un portrait des raisons de non-vente. On observe que 52 % des volumes invendus sont des secteurs pour lesquels le BMMB n’a reçu aucune mise et que 43 % des volumes sont des secteurs pour lesquels la plus haute mise était inférieure au prix minimum fixé. Seulement 5 % des volumes n’ont pas été vendus même si la plus haute mise était supérieure au prix de réserve, le BMMB ayant reçu moins de trois soumissions par secteur, règle pour adjudger un secteur lorsque les soumissions sont inférieures au prix estimé. Cette règle d’adjudication a été retirée à partir des ventes de 2021, dans la foulée des mesures annoncées dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier. Le retrait de cette règle devrait contribuer à la compétitivité de l’industrie forestière québécoise. Par rapport à 2019-2020, on constate une diminution des secteurs invendus dans un contexte d’augmentation de l’offre.

Tableau 3 – Portrait des volumes réguliers invendus toutes essences (année financière 2020-2021)

Raisons de non-vente	Nombre de secteurs	Volumes réguliers toutes essences (m ³)	Proportion des volumes invendus (%)
Aucune mise	19	737 420	52
Mise < = prix minimum	14	614 320	43
Prix de réserve < = mise < = prix estimé	3	69 140	5
Total	36	1 420 880	100

4.3 Utilisation de la ressource forestière

En 2020-2021, en plus des volumes réguliers, le BMMB a offert plus d’un million de mètres cubes additionnels, afin de contribuer à optimiser l’utilisation de la ressource forestière et la production de bois. À ces volumes s’ajoute une proportion de volumes optionnels à la récolte, qui correspondent à des tiges généralement non désirées par les BGA. Ces volumes offerts contribuent à la Stratégie nationale de production de bois, qui vise notamment à maximiser l’utilisation du potentiel forestier.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Favoriser l’utilisation optimale de la ressource			
Volumes additionnels offerts	1 Mm ³	1,7 Mm ³	
Volumes optionnels à la récolte offerts	Rendre compte	0,6 Mm ³	
Proportion des volumes optionnels désirés	10 %	13 %	

Volumes additionnels mis en marché

Afin de maximiser la mise en marché des bois de la forêt publique, le BMMB s’est doté d’un indicateur concernant les volumes additionnels mis en vente sur le marché libre, en sus des volumes réguliers. À partir des bois disponibles, le BMMB a fixé cette cible à 1 Mm³ pour l’année 2020-2021. En rendant notamment l’accès à des volumes de bois qui trouvent difficilement preneurs, le BMMB souhaite encourager l’utilisation optimale de la ressource. La figure 2 illustre la proportion de ces volumes additionnels offerts, alors que la figure 3 présente les volumes additionnels vendus. Des volumes de bois offerts de 8,8 Mm³ en 2020-2021, 81 % découlaient de l’offre en volumes réguliers, alors que 18 % provenaient de volumes auxquels ont renoncé les BGA. Les autres types de volumes additionnels venaient

des volumes non récoltés (VNR) de 2013 à 2018, des volumes libres de droits et d'éclaircies commerciales. En somme, un volume de bois additionnel de 1,7 Mm³ a été offert sur le marché libre, dont 1,2 Mm³ a été acquis.

Figure 2 – Volumes additionnels offerts par type de volumes (Mm³) (année financière 2020-2021)

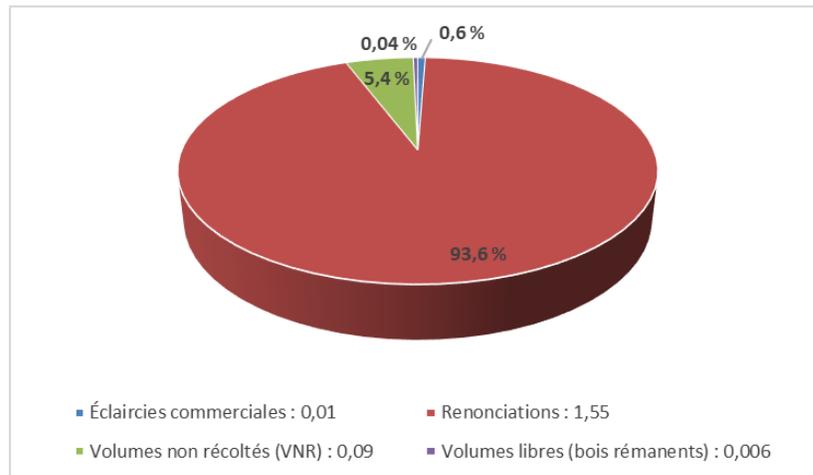
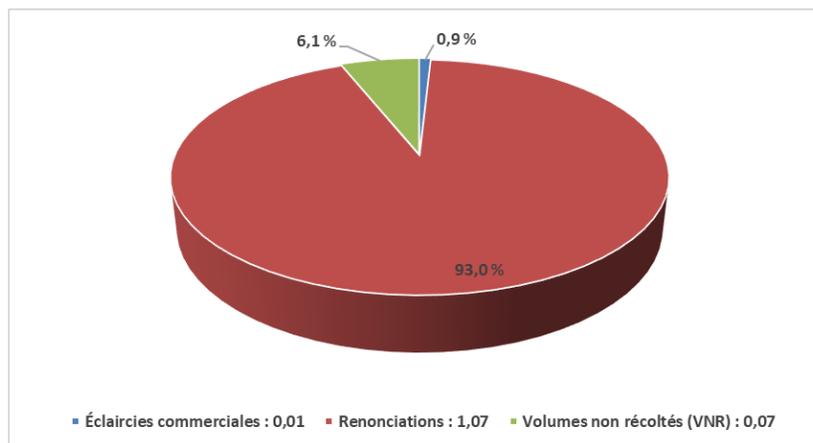


Figure 3 – Volumes additionnels vendus par type de volumes (Mm³) (année financière 2020-2021)



Proportion des volumes optionnels retenus

À chaque vague de ventes, certains secteurs offerts sur le marché libre incluent des volumes optionnels à la récolte. Ces volumes correspondent aux bois qui sont considérés comme sans preneur. Ils représentent néanmoins une occasion de valoriser davantage la ressource forestière. En 2019-2020, la cible avait été fixée à 5 % des volumes optionnels désirés; ce sont finalement 10 % des volumes optionnels qui ont été achetés par les acheteurs. Le BMMB s'est donc doté pour l'année 2020-2021 d'une cible de 10 % des volumes optionnels désirés (achetés) par les acheteurs. Des volumes optionnels

offerts de 0,57 Mm³ dans les secteurs vendus, 13 % ont été désirés par les acheteurs en 2020-2021. Le marché libre a permis de maximiser l'utilisation des volumes de bois, lesquels seraient restés sur les parterres de coupes dans d'autres circonstances.

4.4 Dynamisme de marché et relève entrepreneuriale

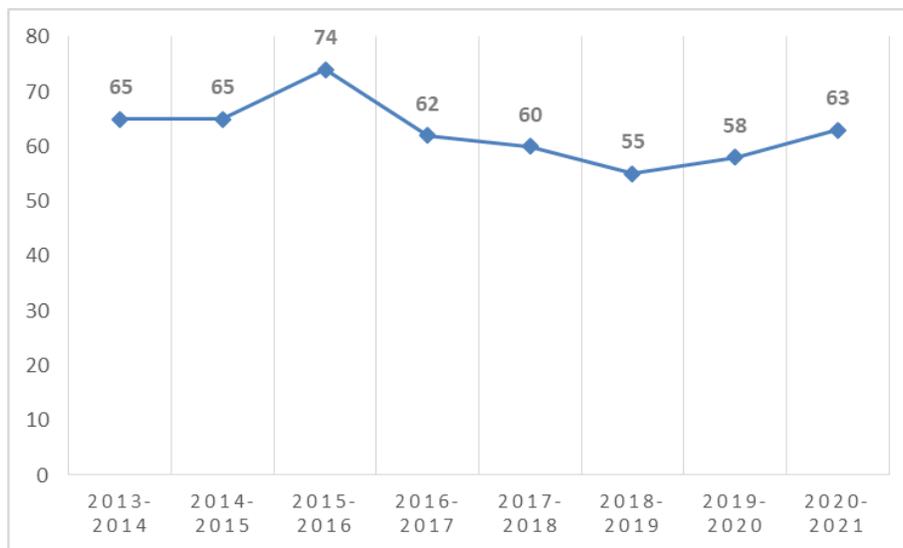
Le marché libre représente une occasion d'affaires pour un grand nombre d'enchérisseurs. Le nombre d'acheteurs s'est d'ailleurs maintenu en 2020-2021. Plusieurs d'entre eux sont des entrepreneurs, des coopératives et des groupements forestiers. Par ailleurs, plusieurs nouveaux acheteurs ont gagné des lots aux enchères, ce qui contribue à rendre la ressource accessible à un grand nombre d'acteurs.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Favoriser un marché libre dynamique			
Nombre d'acheteurs	60	63	
Nombre de nouveaux acheteurs	2	11	
Contribuer au volet entrepreneurial et ouvrir l'accès à la ressource			
Proportion des volumes vendus à des acheteurs sans garantie d'approvisionnement (GA) : entrepreneurs/coopératives/groupements/autres	40 %	34 %	

Nombre d'acheteurs sur le marché libre

La Direction des opérations territoriales de mise en marché s'est dotée d'un indicateur concernant le nombre d'acheteurs dans son plan d'action 2020-2021. Basée sur le nombre d'acheteurs historique, la cible a été déterminée à 60 acheteurs. Au cours de cette même période, 63 acheteurs ont remporté des secteurs de vente sur le marché libre, soit une hausse de cinq par rapport à l'année 2019-2020. Cet indicateur qui avait un statut « à surveiller » l'année dernière passe donc au statut « cible atteinte » cette année.

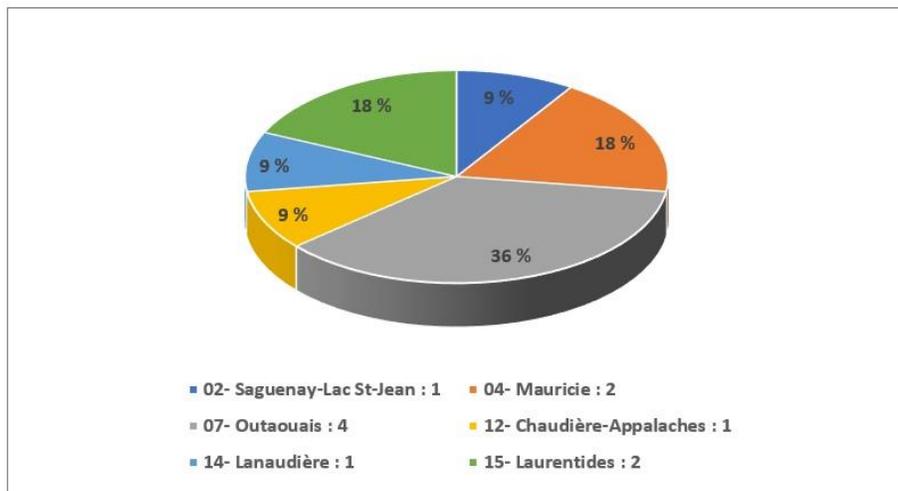
Figure 4 – Nombre d'acheteurs par année (2013-2020)



Nouveaux acheteurs sur le marché libre

Dans un souci de maintenir le dynamisme du marché libre des bois, le BMMB s'est doté d'un indicateur concernant les nouveaux acheteurs. Afin de permettre à de nouveaux intervenants d'avoir accès aux bois de la forêt publique, il a maintenu une cible de deux nouveaux acheteurs pour l'année 2020-2021, soit un pour le secteur nord du Québec et un pour le secteur sud du Québec. Au total, 11 nouveaux acheteurs ont remporté des lots de bois offerts aux enchères durant cette période. Avec quatre nouveaux acheteurs, la région de l'Outaouais est celle où l'on recense le plus grand nombre de nouveaux acheteurs. La conjoncture économique favorable a certainement aidé à obtenir un nombre aussi élevé de nouveaux acheteurs sur le marché libre.

Figure 5 – Nouveaux acheteurs sur le marché libre par région (année financière 2020-2021)

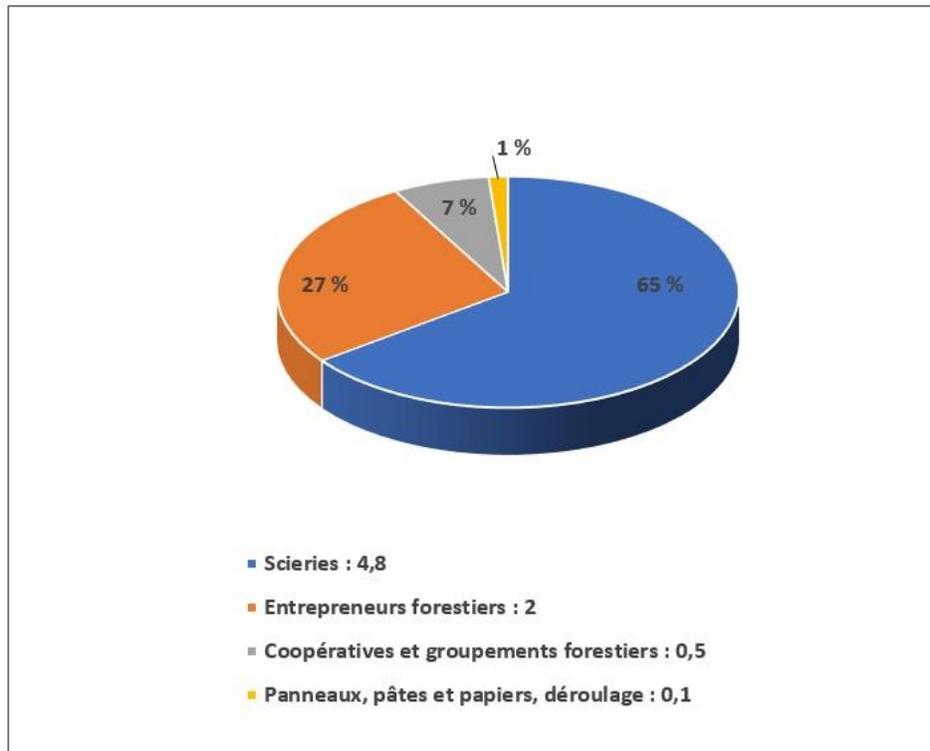


Types d'acheteurs sur le marché libre

Le nombre d'acheteurs sur le marché libre est demeuré relativement stable depuis la mise sur pied de celui-ci. Pour sa part, le nombre de nouveaux acheteurs augmente sensiblement chaque année, ce qui laisse présager que le marché libre des bois est dynamique au Québec. Par ailleurs, la stimulation de la relève de la main-d'œuvre est importante en vue d'assurer la pérennité du secteur forestier. Le Ministère considère d'ailleurs la relève entrepreneuriale comme un élément clé dans le soutien du secteur forestier. Le marché libre peut contribuer à cet effort en favorisant la relève entrepreneuriale.

Le BMMB s'est donc doté d'un indicateur concernant la proportion des acheteurs pour les types d'acheteurs « entrepreneurs, coopératives, groupements forestiers et autres » afin de maintenir un seuil minimal à 40 % du volume vendu, selon le portrait historique. En 2020-2021, les acheteurs ayant effectué le plus grand nombre d'achats sont en majorité ceux qui ont des scieries (65 %), avec un volume totalisant 4,8 Mm³. Les entrepreneurs forestiers arrivent au deuxième rang, avec 27 % des volumes (2 Mm³), suivis des coopératives et des groupements forestiers, avec 7 % des volumes vendus (0,5 Mm³), comme l'illustre la figure 6.

Figure 6 – Types d’acheteurs sur le marché libre en fonction des volumes vendus (Mm³) (année financière 2020-2021)

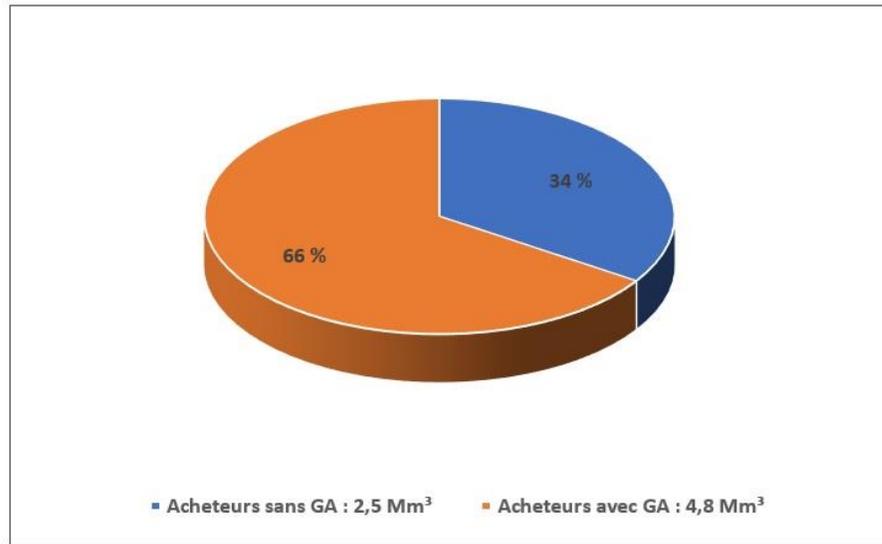


4.5 Accessibilité aux bois de la forêt publique

Au courant de l'année 2020-2021, le BMMB a offert sur le marché libre un volume important de bois réparti dans plusieurs secteurs parmi toutes les régions forestières du Québec. Ce volume est accessible à tout type d'entreprise qui désire acquérir des bois de la forêt publique québécoise.

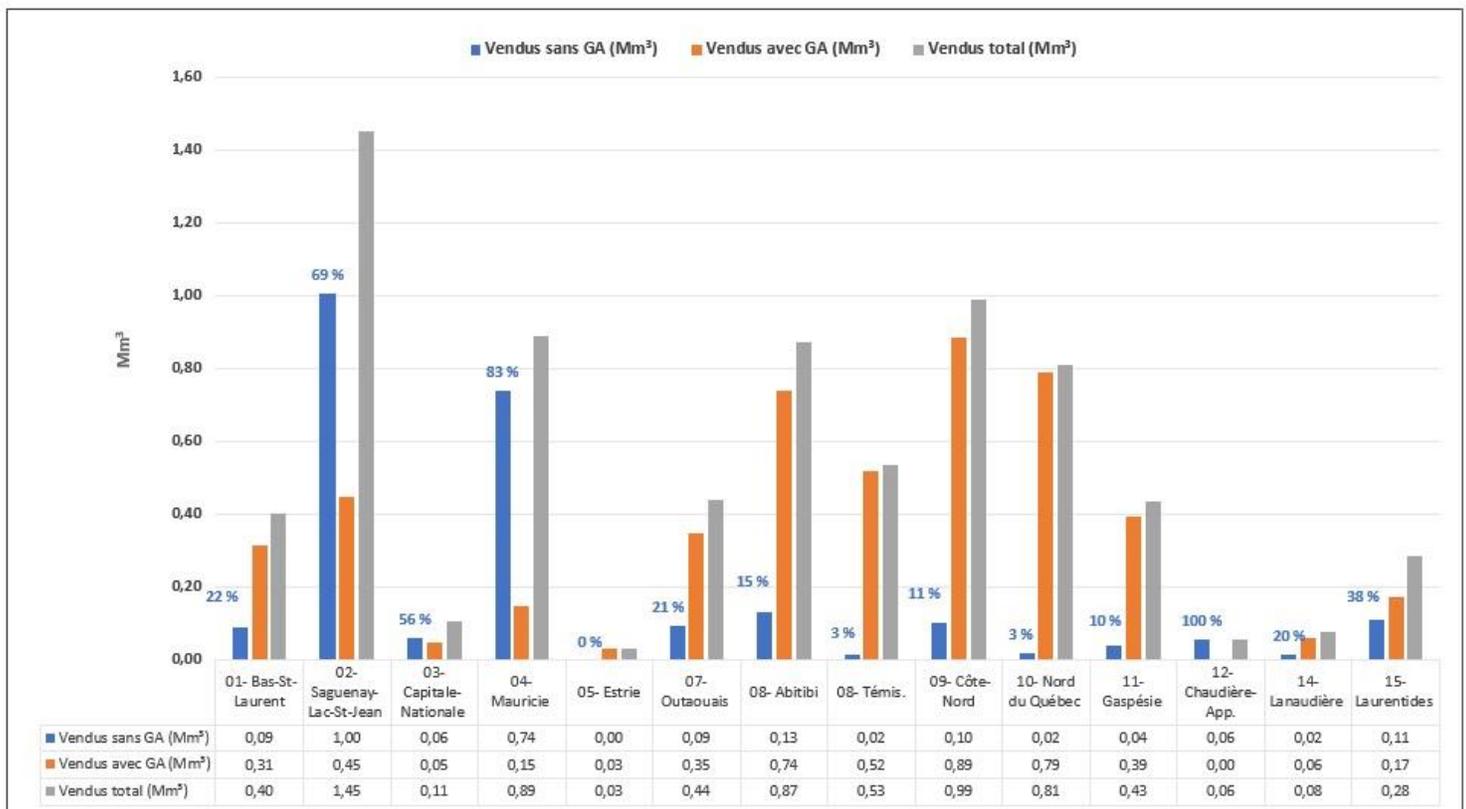
Dès sa mise sur pied, le marché libre des bois a suscité un fort engouement auprès des entreprises qui n'ont pas de GA. À partir du niveau d'activité des années antérieures, le BMMB a fixé cette proportion à 40 % pour l'année 2020-2021. Au total, 35 acheteurs, des entrepreneurs, des coopératives ou des groupements forestiers, ont acquis 34 % des volumes, ce qui équivaut à 2,5 Mm³ (figure 7). Cet indicateur doit être suivi de près puisqu'il représente notamment un indice de la vitalité de la main-d'œuvre en exploitation forestière.

Figure 7 – Volumes vendus (Mm³) par type d’acheteurs (avec et sans garantie d’approvisionnement)



Dans certaines régions du Québec, les acheteurs sans GA sont fortement représentés et actifs sur le marché libre, alors qu'ils sont très faiblement représentés dans d'autres régions, comme le montre la figure 8. Cette donnée montre que les occasions d'affaires liées au marché libre sont variables d'une région à l'autre. Elles sont notamment liées à la structure industrielle régionale et aux marchés.

Figure 8 – Volumes totaux vendus sur le marché libre par région d’attribution et ratio des acheteurs sans garantie d’approvisionnement (année financière 2020-2021)



4.6 Prix de vente et juste valeur des bois

Les ventes de l'année 2020-2021 contribuent à déterminer la valeur des bois qui sont récoltés sur l'ensemble du territoire forestier public. Les prix de vente obtenus reflètent un milieu compétitif et concurrentiel et ces ventes génèrent des revenus appréciables pour l'État.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Obtenir des prix de vente qui reflètent les prix du marché			
Prix moyen gagnant	Rendre compte	15,22 \$/m ³	
Revenus des contrats	Rendre compte	95 M\$	

Prix moyen gagnant 2020-2021

Le mandat premier du BMMB est d'obtenir de justes prix de marché pour les ventes aux enchères dans le but d'établir la VMBSA offerte en GA. Par conséquent, le prix moyen gagnant des ventes aux enchères constitue un indicateur dont le BMMB rend compte. Au cours de la dernière année, le prix moyen gagnant toutes essences a augmenté par rapport à l'exercice annuel précédent, passant de 14,76 \$/m³ en 2019-2020 à 15,22 \$/m³ en 2020-2021. Le tableau 4 présente l'évolution des prix gagnants des cinq dernières années.

Tableau 4 – Évolution des prix moyens gagnants (\$/m³) toutes essences par région d'attribution (2015-2020)

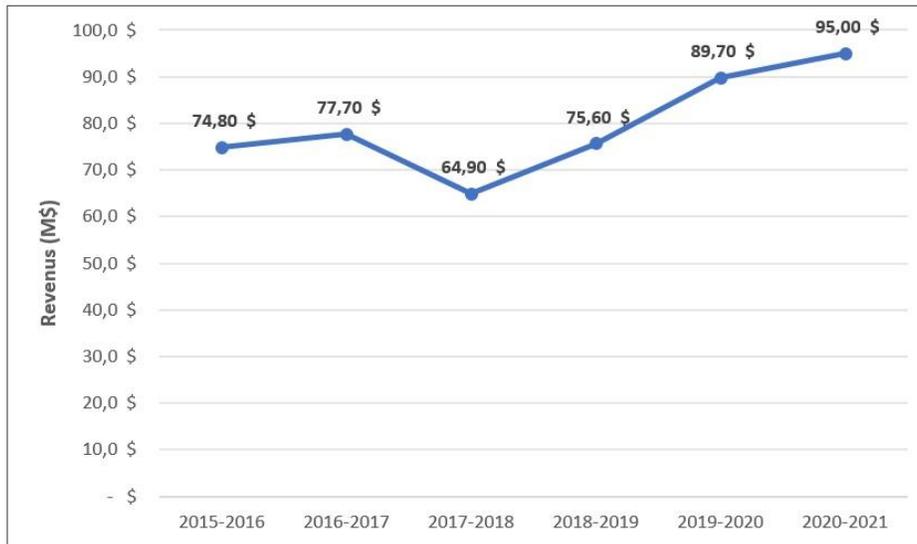
Région d'attribution	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
01- Bas-Saint-Laurent	18,11 \$	16,75 \$	17,33 \$	20,11 \$	16,27 \$	11,67 \$
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	12,98 \$	13,79 \$	19,69 \$	24,27 \$	22,11 \$	26,20 \$
03- Capitale-Nationale	5,30 \$	5,12 \$	5,16 \$	11,97 \$	8,25 \$	8,60 \$
04- Mauricie	10,03 \$	10,48 \$	12,46 \$	16,61 \$	12,97 \$	12,58 \$
05- Estrie	19,72 \$	21,84 \$	9,25 \$	18,07 \$	22,19 \$	27,60 \$
07- Outaouais	5,67 \$	8,49 \$	3,50 \$	8,12 \$	6,28 \$	7,73 \$
08- Abitibi	17,11 \$	14,40 \$	13,40 \$	21,06 \$	13,35 \$	16,82 \$
08- Témiscamingue	3,49 \$	3,12 \$	4,10 \$	3,23 \$	3,20 \$	2,92 \$
09- Côte-Nord	3,14 \$	3,27 \$	3,90 \$	7,88 \$	6,77 \$	5,00 \$
10- Nord-du-Québec	15,78 \$	16,56 \$	24,17 \$	20,71 \$	22,17 \$	25,51 \$
11- Gaspésie	12,74 \$	10,40 \$	6,06 \$	20,79 \$	13,20 \$	10,59 \$
12- Chaudière-Appalaches	21,69 \$	22,71 \$	27,89 \$	26,83 \$	25,39 \$	22,63 \$
14- Lanaudière	12,26 \$	10,16 \$	12,38 \$	10,05 \$	12,63 \$	13,49 \$
15- Laurentides	8,66 \$	8,27 \$	7,91 \$	13,20 \$	12,64 \$	10,40 \$
TOTAL	10,82 \$	9,69 \$	11,73 \$	16,89 \$	14,76 \$	15,22 \$

Revenus des contrats du BMMB

Les revenus associés à la récolte des bois constituent une composante importante des bénéfices économiques générés par le secteur forestier. Ils permettent de justifier des investissements qui contribuent à la vitalité et à la pérennité du secteur. Par conséquent, le BMMB s'engage à rendre compte des revenus associés aux contrats de vente du marché libre.

Les revenus enregistrés provenant de la récolte des volumes de bois des contrats du BMMB pour l'exercice financier 2020-2021 se sont conclus à 95 M\$. Par rapport aux cinq dernières années, l'année 2020-2021 aura été la plus importante au chapitre des revenus (figure 9).

Figure 9 – Évolution des revenus des contrats du BMMB pour la période de 2015 à 2020



4.7 Occasions d'affaires et expérience client

Dans un souci d'allègement du fardeau de ses clients, le BMMB travaille à simplifier et à améliorer l'ensemble de ses processus. Il vise à accompagner les acheteurs tout au long du processus contractuel, afin que l'expérience des clients se traduise par une occasion d'affaires positive qui fera en sorte que l'acheteur demeure actif sur le marché libre.

Objectif/indicateur	Cible	Résultat	Appréciation
Contribuer à une expérience client positive			
Proportion des soumissions numériques	73 %	74 %	
Processus de mise en marché : révision et simplification du document d'appel d'offres	Mise en œuvre	En cours	

Mesures de simplification

Dans le but d'améliorer et de simplifier les processus de mise en marché, le document d'appel d'offres devait être révisé. À la suite d'un sondage mené auprès des clients du BMMB au cours de l'année 2020, des ajustements au document d'appel d'offres sont en cours. L'exercice n'est pas terminé et se poursuivra pendant l'année 2021-2022. Parallèlement, un exercice a été réalisé afin que les soumissions électroniques soient dorénavant accessibles à l'ensemble des enchérisseurs et des secteurs de vente.

À ces mesures se sont ajoutées celles annoncées dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier. Elles consistaient notamment à modifier la durée des contrats de vente de bois du BMMB de manière à offrir deux étés et deux hivers complets pour les réaliser. On visait également à réviser la date de fin de

contrat pour favoriser l'efficacité du dépôt du rapport d'activité remis à la fin du contrat. Cet élément est en discussion avec les membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec.

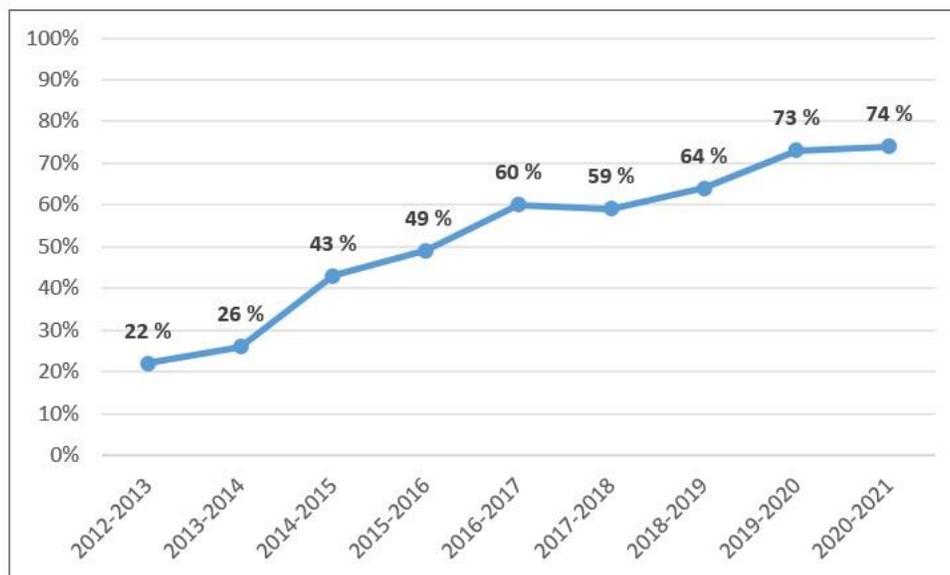
Toujours dans le cadre des mesures annoncées pour favoriser la compétitivité de l'industrie forestière, le ministre souhaitait permettre le retour des garanties d'exécution dans les 60 jours suivant le dépôt du rapport d'activité conforme, lorsque les droits de coupe ont été acquittés. Il voulait également offrir la possibilité d'appliquer un montant maximum pour les garanties d'exécution, applicables à plusieurs contrats, au même titre que la garantie de soumission.

Proportion des soumissions électroniques

En 2020-2021, des travaux ont été entamés pour rendre accessible la soumission électronique dans tous les secteurs, y compris ceux qui font partie d'ententes spéciales. De plus, compte tenu du contexte de pandémie, toutes les soumissions devaient être reçues par voie électronique.

En 2019-2020, le taux d'utilisation de la soumission électronique était de 73 %; c'est donc cette cible qui a été déterminée pour 2020-2021. Au total, 74 % des soumissions ont été reçues par voie électronique sur le site Web du BMMB. Au cours de l'exercice 2021-2022, ce taux devrait augmenter substantiellement puisque toutes les soumissions pourront être reçues de manière électronique. La figure 10 présente la proportion des mises électroniques reçues.

Figure 10 – Évolution de l'utilisation de la mise électronique (2012-2021)



5 Conclusion

Au cours de l'année financière 2020-2021, le BMMB a maintenu l'offre de bois sur le marché libre, avec 8,8 Mm³ offerts. Malgré une conjoncture économique particulière, les résultats des ventes sont positifs, avec 7,3 Mm³ vendus et un taux d'adjudication annuel global de 84 %. Ce bilan annuel des ventes aux enchères a permis d'intégrer 15 indicateurs et cibles pour rendre compte de l'atteinte des objectifs. La cible est atteinte ou dépassée pour 13 d'entre eux, alors que le résultat est satisfaisant, mais inférieur à la cible pour 2 d'entre eux. Les principaux objectifs du marché libre des bois ont été atteints.

Ces résultats permettent d'apprécier la contribution du marché libre des bois à la prévisibilité des approvisionnements des entreprises forestières en rendant accessible, à un juste prix et tout au long de l'année, un volume important de bois.

À la veille d'entamer la cinquième et dernière année de la période quinquennale 2018-2023, les résultats répondent aux différentes cibles fixées. Conséquemment, le BMMB aspire à poursuivre la mise en marché de l'ensemble des volumes qui lui seront confiés au cours des prochaines années. Certains éléments de suivi et des pistes d'amélioration ont été ciblés et seront explorés au cours de la prochaine année, de manière à poursuivre l'amélioration du processus de mise en marché des bois.

Au cours de la prochaine année, le BMMB poursuivra le développement du marché libre des bois afin de participer à la compétitivité du secteur forestier en offrant des volumes de bois de manière constante, en soutenant le développement économique régional et en contribuant à la prévisibilité des approvisionnements forestiers.

